

XVI^e Conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Antananarivo (Madagascar), les 26 et 27 novembre 2016



Résolution sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme

Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 26 et 27 novembre 2016 à Antananarivo, à l'occasion du XVI^e Sommet de la Francophonie,

Exprimant notre grande préoccupation face à la radicalisation menant à la violence et aux actes d'extrémisme violent qui frappent le monde et en particulier l'espace francophone ;

Rappelant la Charte de la Francophonie (2005), la Déclaration de Bamako sur la démocratie, les droits et les libertés dans l'espace francophone (2000) et la Déclaration de Saint-Boniface sur la prévention des conflits et la sécurité humaine (2006) ;

Considérant la Déclaration universelle des droits de l'Homme de l'Organisation des Nations unies (ONU) visant à assurer le respect universel et effectif des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ;

Saluant le Plan d'action pour la prévention de l'extrémisme violent, proposé par le Secrétaire général de l'ONU le 24 décembre 2015, et la 5^e résolution sur l'examen de la stratégie antiterroriste mondiale des Nations unies du 1^{er} juillet 2016 ;

Rappelant la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale ;

Saluant la mise en œuvre de l'initiative *Libres Ensemble*, proposée par la Secrétaire générale de la Francophonie, qui fait la promotion des valeurs de paix, de diversité, de liberté et de solidarité face au repli sur soi, à la peur et au rejet de l'autre, ainsi que la Conférence internationale sur la lutte contre le terrorisme et la prévention de la radicalisation violente organisée à son initiative du 6 au 8 juin 2016, à Paris ;

Accueillant favorablement l'Appel de Québec, issu de la Conférence Québec-Unesco *Internet et la radicalisation des jeunes : prévenir, agir et vivre ensemble*, qui s'est tenue du 30 octobre au 1^{er} novembre 2016. En effet, cet appel enjoint les organisations internationales, les gouvernements, les organisations non gouvernementales, le secteur privé et la société civile à une collaboration internationale accrue en matière de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents ;

Face aux périls de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme,

Soulignons l'importance d'œuvrer à la prévention et d'élaborer des alternatives à la violence armée en rendant le contrat social et le dialogue plus inclusifs, par le respect de la diversité, la résolution pacifique des conflits, la lutte contre l'impunité, le renforcement de la bonne gouvernance, le respect des droits de l'Homme, le respect de la vie humaine et de la sécurité des personnes, le respect de l'État de droit, l'implication des populations – notamment des femmes et des jeunes en particulier dans la chose publique –, l'éducation, le renforcement des compétences, une plus juste redistribution des richesses et la facilitation de l'accès à l'emploi ;

Poursuivons résolument le déploiement de la Stratégie économique pour la Francophonie et de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, et demandons à l'Organisation internationale

de la Francophonie (OIF) de poursuivre ses actions en ce sens afin d'offrir aux jeunes de notre espace des perspectives d'avenir ;

Encourageons les initiatives et les partenariats de recherche nationaux et internationaux utiles aux décideurs publics visant à mieux comprendre et prévenir les phénomènes de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme et à proposer des solutions adaptées aux réalités plurielles de notre espace ;

Encourageons également le partage ou la diffusion des programmes de dé-radicalisation en cours au niveau de certains pays membres de la Francophonie ;

Réitérons notre engagement à renforcer la relation de confiance entre l'État et la société par la promotion de la bonne gouvernance et de la redevabilité des institutions, la lutte contre les injustices socioéconomiques et contre la corruption, le respect des droits de l'Homme, l'offre d'une éducation de qualité accessible à tous, le respect et la promotion du pluralisme des médias et de la liberté d'expression, y compris sur Internet, l'intégration des jeunes dans le monde du travail, le renforcement de l'État de droit et de la démocratie, la résolution des conflits et la consolidation de la paix ;

Saluons et encourageons les initiatives des réseaux institutionnels de la Francophonie issus du Programme d'action de Bamako qui visent à examiner les enjeux de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, en vue d'éradiquer ces phénomènes ;

Déployerons des actions favorisant le mieux vivre ensemble au sein de nos sociétés et en lien avec les initiatives locales, régionales et internationales visant le même objectif ;

Décidons de promouvoir l'émergence de sociétés inclusives, fondées sur les valeurs de paix, de tolérance, de respect de la diversité, des droits de l'Homme et des principes de l'État de droit, visant en particulier les personnes en situation vulnérable, notamment les jeunes, qui risquent de se radicaliser et d'être attirées par l'extrémisme violent pouvant conduire au terrorisme ;

Réitérons nos engagements en matière de liberté d'expression, de libertés démocratiques et de droits de l'Homme, valeurs fondamentales de la Francophonie et garanties essentielles de sociétés apaisées, et **veillerons** au respect du droit humanitaire et de l'État de droit dans l'application des mesures de prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme ;

Condamnons sans réserve les discours de haine et les actes terroristes ;

Appelons l'OIF, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) et les opérateurs directs de la Francophonie à se mobiliser autour d'actions concrètes et concertées en appui aux initiatives gouvernementales et multilatérales portant sur la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme, à favoriser l'émergence d'initiatives citoyennes de prévention ainsi que les partenariats de recherche visant à mieux appréhender ces phénomènes au sein de notre espace ;

Encourageons l'OIF, l'APF et les opérateurs directs de la Francophonie, en collaboration avec ses États et gouvernements membres qui œuvrent de manière efficace et dynamique à des initiatives similaires, à mettre en place un réseau francophone de prévention de la radicalisation afin d'échanger et de diffuser des bonnes pratiques, et à favoriser l'engagement de jeunes volontaires francophones sur des missions de prévention primaire ;

Invitons la Secrétaire générale de la Francophonie à travailler de concert avec l'ONU et les autres partenaires internationaux et régionaux en vue de soutenir les efforts de ses États et gouvernements membres et de favoriser la création de synergies complémentaires visant la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violents pouvant conduire au terrorisme.